

## > Édito

Le vieillissement de la population mondiale est l'un des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. À mesure que les populations évoluent vers de faibles taux de fécondité et de mortalité, le nombre et la proportion de personnes âgées augmentent, tandis que parallèlement le nombre et la proportion de jeunes diminuent.



Pour faire face à cette évolution, l'Assurance retraite (la Caisse nationale de l'assurance vieillesse -Cnav- et son réseau de caisses d'assurance retraite et de la santé au travail - Carsat - et de caisses de sécurité sociale dans les départements d'outre-mer) a engagé de nouvelles actions pour amplifier sa politique de prévention auprès des retraités du régime général, notamment auprès des publics socialement fragilisés. Cette politique vise à améliorer les conditions d'existence des retraités et en particulier à empêcher ou retarder la perte d'autonomie, qui est souvent difficilement réversible. Ces actions sont construites sur une politique partenariale au niveau national et régional qui permet d'envisager des programmes de prévention ciblés.



C'est dans ce cadre que la Cnav et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) ont souhaité se rapprocher, de façon à mieux coordonner et renforcer leurs actions en direction des retraités.

Ayant développé par le passé une grande diversité d'actions à destination des retraités, les centres sociaux ont développé un mode d'intervention original, fondé sur une prise en compte globale de la personne et la mobilisation de ses potentiels. L'ambition des centres sociaux est en effet de développer le lien social, notamment en direction des plus fragiles, de contribuer à un « vivre ensemble » par-delà les différences d'âges ou de ressources. Ils s'appuient en outre sur le partenariat, afin d'établir un diagnostic partagé permettant d'apporter des réponses pertinentes aux problématiques locales.



À travers la convention signée en 2009 entre la Cnav et la FCSF, il s'agit donc de prévenir la perte d'autonomie en permettant aux retraités de retisser ou de maintenir du lien social. Cette convention s'articule autour de trois objectifs :

- mieux connaître les besoins des retraités afin d'élaborer une offre de services adaptés ;
- développer des actions collectives de prévention ;
- mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des retraités fragilisés.

Ainsi, en offrant aux retraités la possibilité de s'impliquer dans les activités socioculturelles proposées par les centres sociaux, la Cnav et la FCSF souhaitent les aider à construire un projet de vie, renforcer la socialisation de groupe où se nouent les solidarités et favoriser l'identification des personnes vulnérables. Ces activités se veulent autant un outil de lutte contre le repli sur soi-même, qu'un relais de la politique d'action sociale de l'Assurance retraite sur les territoires.

Aider les retraités à vivre plus longtemps tout en vieillissant le mieux possible, voilà notre objectif commun.

**Pierre Garnier**

*Président de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France*

**Albert Lautman**

*Directeur national de l'action sociale de la Cnav*